



**Proposition d'approbation des programmes
d'actions proposés par le comité départemental
de canoë-kayak et le comité départemental
d'études et de sports sous-marins**

Rapport n° CP/2017/341

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Dans le cadre des compétences du Département en matière de sports de nature, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les programmes d'actions proposés par le comité départemental de canoë-kayak du Bas-Rhin et par le comité départemental d'études et de sports sous-marins du Bas-Rhin.

La loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a attribué aux Départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature, en leur confiant la réalisation du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et l'animation d'une instance de concertation, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

La mission du Département consiste à accompagner au mieux le mouvement sportif et les collectivités afin de valoriser les espaces, sites et itinéraires d'intérêt, et ce dans un souci de développement maîtrisé des sports de nature.

Sport pour tous se pratiquant dans tous les territoires du Bas-Rhin, le sport de nature permet d'ouvrir la pratique au plus grand nombre, de par sa gratuité, son accessibilité à tous les âges et tous les milieux et de par son offre de proximité dans l'ensemble des territoires.

Cette politique s'inscrit également dans une volonté de renforcement de la transversalité des actions inscrites dans les politiques sectorielles. En effet, elle combine le sport, l'environnement, le tourisme, l'emploi, la jeunesse, l'éducation ainsi que le développement local et la solidarité.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le programme d'actions proposé par le comité départemental de canoë-kayak du Bas-Rhin et le comité départemental d'études et de sports sous-marins du Bas-Rhin.

Lancée en 2011, la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles 2012-2014 avec le mouvement sportif, a permis à 28 comités et ligues volontaires de contractualiser avec le Département du Bas-Rhin. Ces conventions, échues fin 2014, ont été reconduites annuellement en 2015, puis en 2016.

Le Conseil Départemental lors de sa session du 8 décembre 2016 a décidé du principe de reconduction des conventions d'objectifs pluriannuelles pour une durée de trois ans avec les comités départementaux, lors de leur renouvellement (Délibération n°CD/2016/155).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions pluriannuelles à conclure pour la période 2017/2019 et d'attribuer des subventions annuelles dans le cadre de conventions financières du 1er janvier au 31 décembre 2017 au comité départemental de canoë-kayak du Bas-Rhin et au comité départemental d'études et de sports sous-marins du Bas-Rhin.

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités sportifs - ou ligues lorsqu'il n'y a pas de comité - ont le choix entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, avec les montants suivants : 0,43 €/licencié pour moins de 500 licenciés, 0,48 €/licencié de 500 à 5 000 licenciés, 0,53 €/licencié pour plus de 5 000 licenciés) ;

- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale :
 - axe 1 : une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations ;
 - axe 2 : une politique sportive en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire ;
 - axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
 - axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
 - axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

1. COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOË-KAYAK DU BAS-RHIN

Le comité départemental de canoë-kayak du Bas-Rhin propose de reconduire son programme d'actions pour les trois années à venir.

1.1 Bilan des actions entreprises en 2016

Le comité départemental de canoë-kayak, qui compte 949 licenciés en 2016, répartis dans 13 structures affiliées dont un établissement commercial agréé, est un des comités qui a pour particularité de compter également un nombre de pratiquants occasionnels très élevé, à savoir 11 900 personnes.

En 2016, l'association a poursuivi trois objectifs de développement :

- développer la pratique jeune ;
- consolider les clubs en les aidant à former des jeunes cadres bénévoles à l'encadrement, à la sécurité et à l'animation ;
- préserver et protéger le milieu aquatique et l'environnement nécessaire à la pratique du canoë-kayak.

La discipline fait preuve d'une bonne dynamique associative, les structures s'étant engagées dans une démarche de professionnalisation. La restructuration régionale redessine, entre autre, l'organisation des formations et l'accompagnement des clubs. L'implication et la formation des bénévoles constituent une piste d'amélioration continue pour l'association.

Le partenariat entre le Département et ce comité est particulièrement fort, puisqu'une démarche d'inscription de l'Ill au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) est en cours. Les enjeux en matière de pérennisation de l'accès à ce cours d'eau sont particulièrement importants, et permettront également à terme une valorisation touristique majeure de cet axe navigable de Sélestat à Offendorf.

Le comité départemental de canoë-kayak participe aux événements et aux manifestations régionales qui permettent la valorisation de la pratique et des territoires par le tourisme : Salon Tourissimo à STRASBOURG en partenariat avec le Département du Bas-Rhin, l'ADT et le Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace (CROSA) et Village des Sports de Nature organisé par le CROSA.

D'une façon plus générale, cette discipline fait partie des pratiques à environnement spécifique, avec un nombre conséquent de pratiquants occasionnels (touristes, sorties ponctuelles...). Aussi, le Comité est représenté dans des instances permettant une meilleure communication auprès des pratiquants, et très impliqué dès lors qu'un potentiel conflit d'usage est émergeant.

Le comité départemental de canoë-kayak est également membre de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

Les objectifs 2016 affichés du plan d'actions ont été atteints.

1.2 Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, notamment :

- développer la pratique jeune ;
- consolider les clubs en les aidant à former des jeunes cadres bénévoles ;
- préserver et protéger le milieu aquatique et l'environnement nécessaire à sa pratique.

Le Département accorde un intérêt particulier aux actions visant à concourir à la bonne exécution de sa compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature.

En 2016, le soutien du Département s'est élevé à 3 300 € et le comité sollicite la reconduction de cette aide à même hauteur pour un budget prévisionnel annuel de 69 600 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer au comité départemental de canoë-kayak du Bas-Rhin une subvention de 3 300 € pour 2017 ;
- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le comité départemental de canoë-kayak du Bas-Rhin pour la période 2017-2019 ;
- de décider que cette subvention de 3 300 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 6 juillet 2017 un avis favorable sur le projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 3 300 € en faveur du comité départemental de canoë-kayak du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

2. LE COMITE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS DU BAS-RHIN

Le comité départemental d'études et de sports sous-marins du Bas-Rhin propose de reconduire son programme d'actions pour les trois années à venir.

2.1 Bilan des actions entreprises en 2016

Le comité départemental de la Fédération française d'études et de sports sous-marins regroupe 35 clubs sur le Bas-Rhin, qui représentent près de 2 200 licenciés, avec une répartition territoriale équilibrée.

Une des priorités du comité dans le développement de ses pratiques consiste à garantir à tous les clubs l'accès à un plan d'eau permettant à la fois la réalisation de formations techniques et de plongées loisirs. C'est donc dans ce cadre que la gravière du Fort à HOLTZHEIM a été acquise par le comité, site majeur interdépartemental inscrit au PDESI, labellisé Agenda 21 du CNOSF, et désormais base fédérale.

Dans sa politique de développement, le comité poursuit des objectifs sur la formation des cadres et des dirigeants bénévoles afin de pouvoir accueillir de nouveaux publics (personnes en situation de handicap ...) et pour améliorer la gestion et le développement des clubs.

Dans le cadre de la promotion de ses activités et dans le but d'un développement maîtrisé de la pratique, le comité sensibilise également les plongeurs au respect de l'environnement et à un comportement éco-responsable. Des actions de nettoyage de sites sont organisées tous les ans dans différentes communes du département.

L'action « *Faites de la Plongée* », qui se déroule en septembre à HOLTZHEIM permet de toucher un large public, de faire découvrir la discipline et de sensibiliser le public à la pratique.

Le comité est également un partenaire privilégié pour les manifestations permettant de promouvoir des pratiques de proximité : participation au Salon Tourissimo en partenariat avec le Département du Bas-Rhin, l'ADT et le CROSA et participation au Village des Sports de Nature organisé par le CROSA fin juin 2016.

Par ailleurs, le comité a pour objectif de promouvoir et développer la pratique à destination des jeunes, des seniors et une attention particulière est portée à l'ouverture de l'activité et de la formation aux personnes en situation de handicap.

Le comité est particulièrement exemplaire en matière d'intégration des publics, en effet, les actions d'insertion du public en situation de handicap sont significatives puisque désormais l'accès à la pratique et les modalités d'encadrement sont maîtrisés. Des actions de formation

à destination de tous les licenciés permettront d'avoir un panel d'encadrants plus large, et sur l'ensemble des sites (activité concentrée sur STRASBOURG actuellement). L'accueil est en constante augmentation grâce aux différents partenariats avec les structures.

Ainsi en 2016, le partenariat avec le Centre Clémenceau s'est poursuivi à travers une convention, plus d'une trentaine de personnes en situation de handicap ont bénéficié d'un baptême individualisé et trois actions de baptêmes ouvertes à toutes les structures du Bas-Rhin accueillant des personnes en situation de handicap (PESH) ont eu lieu. Ces actions sont possibles grâce à la formation de 15 cadres supplémentaires.

L'association a poursuivi 4 objectifs de développement :

- former des cadres et des dirigeants bénévoles ;
- promouvoir et développer les différentes activités en particulier à destination des jeunes ;
- ouvrir la plongée vers les personnes en situation de handicap ;
- favoriser le développement maîtrisé de la pratique et sensibiliser à l'environnement.

Les objectifs 2016 affichés du plan d'actions ont été atteints.

2.2 Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, notamment :

- former des cadres et des dirigeants bénévoles à la prise en charge de personnes en situation de handicap ;
- promouvoir et développer les différentes activités en particulier à destination des jeunes ;
- favoriser le développement de l'activité en faveur des personnes en situation de handicap ;
- favoriser le développement maîtrisé de la pratique et sensibiliser à l'environnement.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 2 640 €. En 2017, le comité, qui souhaite s'engager encore davantage dans l'accueil des personnes en situation de handicap, sollicite une aide de 4 500 €.

En effet, fort du nombre croissant de publics spécifiques accueillis, le comité souhaite étendre encore davantage ses partenariats avec les structures d'accueil des personnes en situation de handicap. Si aujourd'hui le développement de l'accueil pour les personnes à mobilité réduite est concluant (nombre de baptêmes, mutualisation du matériel entre les clubs ...) il reste désormais à trouver les moyens pour accueillir les personnes touchées par un handicap mental.

Pour ce faire, le comité entend former un nombre d'encadrants suffisant pour répondre aux besoins et dans l'ensemble des clubs bas-rhinois.

Par ailleurs, le comité est gestionnaire de la base de plongée de HOLTZHEIM qui est une référence au-delà du département. Outre la gestion particulière de ce site, il permet une mise en lumière de la pratique et des incidences environnementales.

Le comité entend également développer des actions de promotion de la randonnée palmée, qui permet une découverte du milieu sous une autre forme et un accès à des sites pour un public plus large.

Les différentes actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Département en matière de développement maîtrisé des sports de nature.

L'aide annuelle sera versée sous réserve du respect des engagements par le comité et de la réalisation des objectifs et des actions prévus dans la convention pluriannuelle.

Le comité départemental d'études et sports sous-marins sollicite une aide de 4 500 € pour l'ensemble de ces actions pour un budget prévisionnel annuel estimé à 62 300 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer au comité départemental d'études et sports sous-marins du Bas-Rhin une subvention de 3 500 € pour 2017 ;
- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le comité départemental d'études et sports sous-marins du Bas-Rhin pour la période 2017-2019 ;
- de décider que cette subvention de 3 500 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :
- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 6 juillet 2017 un avis favorable sur le projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 3 500 € en faveur du comité départemental d'études et sports sous-marins du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30301	65-6574-32	430 000,00 €	274 190,00 €	6 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 800 € selon la répartition suivante :

. 3 300 € au Comité Départemental de Canoë-Kayak du Bas-Rhin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les modalités suivantes : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

. 3 500 € au Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins du Bas-Rhin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les modalités suivantes : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le Comité Départemental de Canoë-Kayak du Bas-Rhin, et le Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins du Bas-Rhin et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 30/08/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY